

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle, énergétique et numérique

Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Occitanie)

Entre :

La direction interrégionale des douanes - Occitanie, représentée par M. Christophe LAINE, directeur interrégional, désignée sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorier général des douanes, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 7, la convention de délégation de gestion du 2 avril 2024 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Occitanie) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le présent avenant prend effet le lendemain de sa publication.

Fait à Montpellier, le 20 janvier 2026

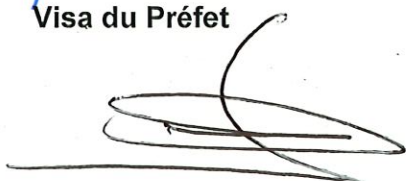
Le délégant,
Direction interrégionale des douanes
Occitanie


Le directeur interrégional,
Christophe LAINE

Le délégataire,
Trésorerie générale
des douanes


Le trésorier général des douanes,
Nadine MORELLE

Visa du Préfet



ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-C010

0302-CDI2-DI34

0302-DI34-DI34

0362-MEFR-CDDI

0723-DR31-DR31